



COMMUNE DE BOLOGNE

**DÉCLARATION DE NON VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR  
(À REMPLIR PAR L'HÔTE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL)**

JE SOUSSIGNÉ/E \_\_\_\_\_ NÉ/E À \_\_\_\_\_  
PROV. \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ RÉSIDENT À \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_  
RUE/PLACE \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_  
TÉL \_\_\_\_\_ PORTABLE \_\_\_\_\_ FAX \_\_\_\_\_ EMAIL \_\_\_\_\_

CODE FISCAL																				
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT LÉGAL DE \_\_\_\_\_

CODE FISCAL																					N. DE TVA																				
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIÈGE JURIDIQUE À \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_ RUE/PLACE \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
EN RÉFÉRENCE À LA STRUCTURE D'ACCUEIL \_\_\_\_\_  
SITUÉE À \_\_\_\_\_ RUE/PLACE \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_  
CLASSIFICATION HÔTELIÈRE \_\_\_\_\_ TYPOLOGIE EXTRA-HÔTELIÈRE \_\_\_\_\_

**INFORMÉ DU FAIT QUE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL PG.N. 1675/2012 LA COMMUNE DE BOLOGNE A INTRODUIT ET DÉFINIT LA TAXE DE SÉJOUR PRÉVUE PAR L'ART. 4 DU DÉCRET DE LOI N° 23/2011 ;**

**INFORMÉ DU FAIT QUE – CONFORMÉMENT À L'ART.4 DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR, APPROUVÉ PAR LA DÉLIBÉRATION SUSMENTIONNÉE - EN CAS DE NON VERSEMENT, DE VERSEMENT TARDIF OU PARTIEL DE LA TAXE, UNE SANCTION FISCALE EST INFLIGÉE À HAUTEUR DE 30% DE LA TAXE NON PAYÉE ET QUE, EN PRÉSENCE D'UN TEL CAS, LA POSITION FISCALE ET CONTRIBUTIVE DU SUJET PASSIF FAIT L'OBJET D'UN CONTRÔLE IMMÉDIAT (PAR L'INTERMÉDIAIRE DU FISC ET DE LA GARDE DES FINANCES) DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE ET CONTRIBUTIVE ;**

**DÉCLARE**

- AVOIR SÉJOURNÉ AUPRÈS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL APPELÉE \_\_\_\_\_ SITUÉE RUE/PLACE \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_ ;
- AVOIR ÉTÉ INFORMÉ DE L'OBLIGATION DE VERSER LA TAXE DE SÉJOUR PAR LE GÉRANT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL SUSMENTIONNÉE ;
- AVOIR REFUSÉ DE VERSER LA TAXE DE SÉJOUR AU GÉRANT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL POUR UN MONTANT DE € \_\_\_\_\_, CALCULÉ SELON LE MONTANT DÉFINI PAR LA COMMUNE DE BOLOGNE ;
- QUE LE NON VERSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR EST DÛ AUX RAISONS SUIVANTES (l'indication des motifs du non versement de la taxe est facultative) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DÉCLARE EN OUTRE ÊTRE INFORMÉ, CONFORMÉMENT AU DÉCRET DE LOI N° 196/2003, QUE LES DONNÉES PERSONNELLES RECUEILLIES SERONT TRAITÉES, ÉGALEMENT AVEC DES OUTILS INFORMATIQUES, EXCLUSIVEMENT DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE POUR LAQUELLE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST EFFECTUÉE.

LIEU ET DATE \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

Annexes : copie du document d'identité du déclarant.